

OCTOBRE 2011

SCOT du Pays de Pontivy

Séminaire des acteurs
du 3 octobre 2011

I. OBJECTIFS ET DEMARCHE

A. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Le séminaire se situe à l'interface entre l'élaboration du diagnostic et la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT. Il s'agissait ainsi de passer du partage des enjeux à une première discussion sur les orientations à retenir et l'ambition à porter par le SCoT.

- Partager les enjeux et objectifs du territoire du SCoT tels qu'ils ressortent du diagnostic et des ateliers thématiques
- Identifier les convergences et divergences de point de vue par rapport aux visions proposées par les bureaux d'études et les participants
- Faire émerger une ambition forte et durable pour l'avenir du Pays
- Approfondir les « points durs » de la mise en œuvre d'un projet ambitieux et esquisser les orientations d'une politique publique collective

B. DEROULEMENT

En guise d'entrée en matière, les bureaux d'études SCE et Cibles&Stratégies ont présenté les enjeux et deux scénarios « Au fil de l'eau » et « Territoire exemplaire » qui ouvrent le champ des possibles du projet de territoire à définir par le SCoT (cf. support de présentation).

Etape A : Discussion critique des enjeux et scénarios

La première étape de travail était consacrée à la discussion des enjeux et scénarios retenus par les bureaux d'études, pour conforter et préciser cette lecture par « l'expérience locale ».

Etape B : Formulation des objectifs de développement

Durant cette deuxième étape, il s'agissait de développer pour quatre thématiques clé du SCoT une vision positive du territoire du SCoT dans 15 ans et de décrire les objectifs à atteindre et d'en identifier les priorités. Les questions relatives aux quatre thématiques figurent en annexe.

Dans un premier temps, l'exercice pour l'ensemble des groupes fut d'échanger leurs visions et de formuler des objectifs d'un développement souhaitable du territoire du Pays à l'horizon 2025. Dans un second temps, chaque groupe devait choisir les 4 ou 5 objectifs les plus importants selon l'avis du groupe. La synthèse établie en fin de matinée figure en annexe 2.

Etape C : Identification des convergences et divergences

Après le déjeuner, des jeux de positionnement et une lecture collective des objectifs formulés en fin de matinée a permis de mettre en évidence les convergences et les divergences de point de vue, ainsi que les « points durs » d'un futur projet de territoire.

Etape D et E : Définition des orientations à prendre

Les deux dernières étapes de travail du séminaire ont à nouveau été organisées par groupes thématiques, avec le but de préciser les orientations nécessaires pour atteindre les objectifs et d'exprimer l'ambition à porter par le SCoT.

Les propositions des groupes ont fait l'objet d'une restitution et d'une formalisation (étape E), puis d'une priorisation par tous les participants (cf. annexe 3).



C. BILAN DE LA PARTICIPATION

Une cinquantaine de participants ont répondu à l' invitation et donc participé pendant toute la journée au séminaire : élus communaux et comité de suivi du SCoT, représentants des services techniques des Communautés de communes, du Conseil général, de la DDTM, des chambres consulaires, offices et fédérations (CCI, agriculture, tourisme, chasse, habitat...), du CAUE, du Conseil de développement et d' associations de la protection de l' environnement.

L' engagement personnel et l' animation des débats ont mis en évidence l' importance de la démarche pour partager les enjeux et évoquer des réponses possibles qui devront être éclairées dans les prochains mois.

La présente note de synthèse résume les débats, les accords et les désaccords. Elle aborde également les attentes des acteurs locaux, les thématiques à approfondir et les questions restées ouvertes. En retenant des premières orientations mais aussi en mettant en évidence les divergences de point de vue, elle établit ainsi une première base pour le travail sur le PADD.

II. ENSEIGNEMENTS ET PROPOSITIONS

A. IDENTITE TERRITORIALE

L'identité du territoire du Pays de Pontivy repose d'abord sur trois qualités héritées de la genèse et de l'histoire du Pays :

- Le paysage agricole et le patrimoine bâti des villes, bourgs et villages,
- L'activité agro-alimentaire comme pilier du développement économique, elle-même soutenue par la production agricole,
- La ruralité comme mode de vie et levier de solidarité entre les habitants du Pays.

La préservation de ces qualités est affirmée lors du séminaire comme une condition de départ pour définir un projet de développement partagé. Cet objectif devient ainsi un critère d'évaluation majeur pour apprécier les scénarios et orientations possibles.

La structuration du Pays, non seulement par trois « pôles urbains », mais par un ensemble de bourgs et villages, leurs quartiers agricoles et leur patrimoine naturel et culturel doit ainsi constituer le socle du projet de SCoT.

B. HABITAT

Le Pays de Pontivy est caractérisé par de nombreux bourgs, villages et hameaux qui confèrent au territoire son identité rurale. Cependant, le développement de l'habitat des dernières décennies a fortement marqué le paysage, notamment par des formes de lotissements pavillonnaires qui ont engendré la disparition de nombreux espaces agricoles et une certaine perte d'identité.

Durant le séminaire, plusieurs objectifs ont été identifiés et tous convergent vers une économie du foncier et la qualité de vie – deux objectifs qui constituent un consensus auprès de l'ensemble des participants (priorité au comblement des dents creuses, au

renouvellement urbain, aux parcelles plus réduites, à l' économie énergétique, à la mitoyenneté...). Ce positionnement fort de la part des acteurs est cependant accompagné de la demande de différenciation selon les territoires. Si l' enjeu de règles cohérentes pour l' ensemble du Pays est largement partagé, l' idée d' une concurrence par des territoires limitrophes moins contraignants en termes d' économie du sol inquiète.

L' identité « ruraine » du territoire s' impose comme fil directeur pour décrire les formes bâties à préconiser pour le renouvellement et le développement des communes, associant « l' Homme » et son « milieu ». Il s' agira par là de définir des règles de construction et d' aménagement précises et compréhensibles par tous les citoyens, avec pour principal objectif d' assurer la qualité de vie (intimité, proximité, solidarité, confort...), mais également une certaine mixité au sens plus large (génération, modes de vie, activités...), plutôt qu' une mixité sociale – notion qui ne semble pas donner beaucoup de sens dans le contexte rural du Pays.

En contrepartie, la question (pourtant fondamentale du SCoT) de la répartition des objectifs de développement de l' habitat par rapport à la présence ou non d' une offre commerciale de base ou par rapport à une situation géographique n' a pas été reprise par les participants (voire évitée, tellement cette question semble être ressentie comme une entrave à l' autorité communale en la matière).

C. COMMERCE ET SERVICES

Le Pays de Pontivy est un territoire rural avec de nombreuses petites communes organisant des espaces de vie à l' échelle locale et situés à moins de dix minutes en voiture d' un pôle urbain (Pontivy, Locminé, Baud). Cette question du commerce et des services est pour l' ensemble des élus et acteurs un enjeu majeur pour la préservation d' une certaine qualité de vie (lien social, animation des centres bourgs...). L' objectif principal développé par les participants lors du séminaire est le maintien de l' offre commerciale existante voire le renforcement de cette dernière pour éviter une évasion commerciale.

De façon unanime, l'objectif du maintien du commerce dans les centres bourgs a ainsi été rappelé comme une priorité. Cependant, les participants du forum n'ont pas souhaité se prononcer sur les propositions des bureaux d'études permettant de maîtriser le développement commercial en périphérie des bourgs et sur les entrées de ville (périmètre de centralité urbaine, ZACOM). En effet, pour de nombreux participants, la concurrence entre enseignes et les compétences des commerçants semblent être la meilleure garantie pour contrer l'évasion commerciale et assurer la viabilité des projets.

En complément, le développement des circuits courts, la garantie d'un service minimum (multiservices, médecin...) associé à une valorisation des espaces publics ont été préconisés.

D. ECONOMIE ET ZONES D'ACTIVITES

Le principal pilier économique du Pays de Pontivy est constitué par son activité agricole et agro-alimentaire.

Conscients de l'importance du nombre de zones d'activités sur le territoire et du potentiel de terrains à bâtir d'une part, et de l'importance de l'impact des nouvelles zones sur l'agriculture d'autre part, les participants retiennent le principe de la priorité à l'optimisation et au renouvellement des zones existantes (le cas échéant avec un changement d'affectation de la zone), à la mutualisation des besoins (stationnement...) et de concentrer les plus importantes zones autour des pôles urbains, afin de limiter la consommation foncière et les impacts sur le paysage.

Pour pouvoir proposer rapidement des terrains adaptés aux entreprises souhaitant s'installer sur le territoire, l'objectif est de disposer d'un réservoir suffisant, tout en adaptant la parcelle vendue en fonction du projet (et non pas l'inverse). Un des leviers d'action proposé est la mise en place d'un observatoire des zones d'activités à l'échelle du Pays, permettant d'apporter des réponses que ce soit au niveau foncier disponible, vocation, assainissement, desserte. Aussi, les participants ont rappelé l'importance de préserver les terres agricoles à forte valeur

agronomique et de tenir compte des impacts sur les exploitations (diagnostic agricole).

Si la transformation agro-alimentaire est une activité prépondérante du développement économique, les participants ont également noté qu'une partie très importante des nouvelles zones d'activités est occupée par d'autres activités. La différenciation des vocations semble ainsi nécessaire pour mieux organiser l'offre et éviter les conflits. A noter la proposition de développer une plateforme logistique de fret sur le territoire.

L'ensemble de ce débat a été accompagné d'une réflexion sur la diversification de l'économie du Pays. Plusieurs idées ont été évoquées (selon le principe de « provoquer le destin »), comme par exemple, l'émergence de pôles technologiques en lien avec le futur centre hospitalier ou dans le domaine des énergies renouvelables [...], pour préparer le territoire aux futures crises potentielles de l'activité dominante.

E. MOBILITE

La dispersion des zones habitées et l'importance des distances entre les lieux de résidence et les pôles agglomérés rendent difficile un accroissement significatif de l'offre de transport public (problème de la faiblesse de la demande et du coût de l'offre). Le lien entre l'organisation géographique de l'habitat et des activités d'une part et la demande de transport d'autre part a certes été reconnu, mais sans en tirer des conclusions sur la répartition spatiale du développement.

En effet, les participants ont mis en avant la notion « d'efficacité », en rappelant qu'il s'agit d'utiliser chaque mode de transport dans ce qu'il a de plus efficace. En mettant en évidence le besoin de s'appuyer sur des « axes » de transport collectif, il a également été rappelé que le transport à la demande doit plutôt être associé à une politique sociale et que la structure du territoire ne permettra pas d'augmenter l'offre de manière homogène. Afin de répondre au mieux à cette problématique, les propositions, idées, d'une meilleure coordination des offres existantes et de la mise en place

de pôles multimodaux ou encore l' intérêt du développement de Plans de Déplacements d' Entreprise ont été évoqués.

La question des mobilités douces a finalement été peu abordée, tout en reconnaissant son importance à l' échelle de la planification locale (extensions urbaines accessibles à pied du centre bourg).

Mais avant tout, deux visions des priorités d' investissement se sont confrontées en fin de matinée : la réalisation des projets d' infrastructures routières et notamment du projet Triskell (comprenant notamment les contournements de Locminé et Pontivy Nord) versus le développement du transport ferroviaire entre Auray et Saint-Brieuc, desservant notamment Pontivy, le nouveau pôle hospitalier et Loudéac. Une certaine convergence des positions est apparue en différenciant les temporalités des projets, en considérant que la ligne ferroviaire est à préserver pour des projets à long terme, tandis que le développement du transport public par bus est à privilégier en raison de son rapport coût-efficacité avantageux.

F. TOURISME

Une promotion touristique commune, appuyée sur les attractivités majeures du territoire, semble une évidence pour les participants, mais se trouve aujourd' hui freinée par l' éclatement du territoire entre plusieurs offices de tourisme. La mise en place d' une politique concertée à l' échelle de la Bretagne intérieure devrait être le fil rouge du développement touristique. Il s' agit de faire de cette thématique un vecteur fort en terme d' image et de développement économique.

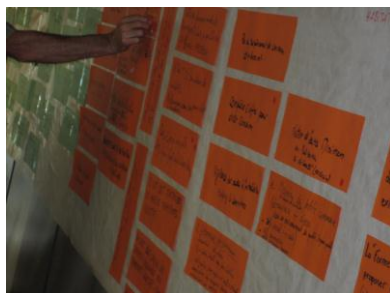
III. BILAN ET CONCLUSION

Le séminaire a permis de donner forme au projet de territoire du Pays de Pontivy sur de nombreux enjeux, en formulant des premières orientations concernant le développement de l' habitat, des commerces, des activités, des transports. La vision d' un développement durable s' est imposée comme fil conducteur dans tous les débats.

Ainsi, les participants ont affirmés des objectifs tels que l' économie du foncier, la qualité des formes bâties et leur adaptation au contexte local, l' animation des centralités par l' offre commerciale, le renouvellement et la qualification des zones d' activités, la maîtrise quantitative et qualitative des extensions futures...

Mais cette ambition largement partagée ne peut pas dissimuler des questions qui restent pour l' instant sans réponses : Comment maîtriser le développement économique avec une offre de zones d' activités existantes surdimensionnées et pas toujours bien situées ? Comment encadrer le développement commercial pour stopper la tendance de dévitalisation des centres bourgs ? Comment répartir le développement de l' habitat pour optimiser l' accessibilité aux services et équipements sans avoir recours systématiquement à la voiture ? Ces questions devront faire l' objet d' un travail collectif et volontariste lors des ateliers, pour apporter des réponses concrètes.

Le séminaire a également permis de rappeler les éléments constitutifs de l' identité du territoire : son paysage et patrimoine, l' activité agro-alimentaire, la vie sociale des bourgs ruraux. Ainsi, le projet de territoire du SCoT devra permettre la construction d' un projet d' avenir qui soit pérenne et qui s' appuie sur ce socle identitaire qui est partagé par les acteurs locaux.



ANNEXE 1 : QUESTIONS POSEES PAR LES SCENARIOS

Mobilité /tourisme

- Quelle offre de transport dans les pôles agglomérés et dans les communes rurales?
- Quelle organisation / coordination entre les différents Autorités Organisatrices des Transports (intercommunalité / CG / CR)?
- Quelle politique des mobilités douces pour les déplacements quotidiens (vélo, piétons)?
- Quel potentiel de valorisation des itinéraires touristiques (cyclotourisme, randonnée pédestre, chemins de halage, voies vertes)?

Habitat

- Quelle règle de répartition du développement démographique à l' échelle du Pays?
- Quelle coordination pour la structuration du développement des pôles agglomérés?
- Quel objectif pour les communes les plus petites et les plus périphériques?
- Quel potentiel d' évolution des formes urbaines? Jusqu' à quel seuil peut-on limiter la taille des parcelles? Quel avenir pour l' habitat mitoyen ou le petit collectif?
- Quelle place et quels moyens pour la réhabilitation de l' habitat ancien et vacant

Commerce

- Quelle définition de la centralité ? Comment définir son périmètre ?
- Quel périmètre pour les ZACOM actuelles et pour les zones mixtes ?
- Quels sont les projets de nouvelles ZACOM ?
- Quelles règles d' aménagement et de développement durable imposées aux porteurs de projet ?

Développement économique

- Comment dimensionner l' offre d' accueil dans les zones d' activités? Quelle coordination à l' échelle du Pays?
- Quel potentiel pour le renouvellement des zones anciennes?

- Jusqu' à quel point faut-il différencier les vocations des zones?
- Où faut-il implanter les nouvelles zones d' activités?
- Quelles exigences qualitatives pour leur aménagement?

IV. ANNEXE 2 : OBJECTIFS PRIORITAIRES

Synthèse de la matinée proposée par les groupes et hiérarchisée par l' ensemble des participants (étape B), par thématique et dans l' ordre des priorités. Le chiffre entre parenthèses représente les points de « mise en garde ».

| Mobilité et tourisme (56 points cumulés) | |
|--|-------------------|
| Terminer l' axe Triskell | 18 (2) |
| Rail (fret + passager) entre Loudéac et Auray | 12 (8) |
| Identité Bretagne intérieure | 6 |
| Mettre en place une politique et des moyens = 12% du PIB (moyenne départementale) | 3 |
| Transport à la demande | 3 (1) |
| Déplacement à pied et à vélo dans les zones agglomérées | 2 |
| Mettre en place une politique de développement touristique et attirer les jeunes ménages | 1 |

| Habitat (51 points cumulés) | |
|------------------------------------|-----------|
| Economie de l' espace | 23 |
| Renouvellement urbain | 14 |
| Parcours résidentiel | 7 |
| Habitat durable | 4 |
| Mixité sociale | 3 |

| Commerces et services (45 points cumulés) | |
|---|-----------|
| Maintenir les commerces et services existants | 17 |
| Recréer la vie de bourg | 16 |
| Développer les circuits courts | 11 |
| Apports et contrôles de l' intercommunalité sur ces thèmes | 1 |
| Renforcer l' image de consommer et vivre local=qualité de vie | 0 |

| Activités économiques (47 points cumulés) | |
|--|-------------------|
| Renforcer l' existant en matière de ZA | 13 (1) |
| Préserver les terres agricoles à forte valeur agronomique | 9 |
| Structurer l' offre (ZA d' intérêt Pays/ZA d' intérêt EPCI/ ZA d' intérêt communal) | 8 |
| Analyse de l' offre existante des ZA | 4 |
| Favoriser les complémentarités des ZA pour limiter les concurrences | 3 |
| Faciliter la construction des bâtiments agricoles | 3 |
| Différencier les types d' activités à nuisance et limiter l' habitat à proximité | 2 |
| Rapprocher l' emploi des lieux de vie | 2 (1) |
| Mettre un COS minimum/vente de foncier postérieure au dépôt du PC | 1 |

ANNEXE 3 : PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS

Synthèse par thématique et dans l'ordre des priorités proposée par les groupes et hiérarchisée par les participants lors de l'étape E ; les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de points de « mise en garde ». *Les propositions similaires ou complémentaires issues de l'étape D sont indiquées en italique et à titre d'information. Elles n'ont pas fait l'objet d'une priorisation.*

| Activités économiques (79 points cumulés) | |
|---|-----------------|
| Diversification Economie / Spécification / Qualification des ZA | 16 |
| Conditionner la surface vendue en fonction du projet <i>Propositions d' actions émissent lors de l' étape D</i> ○ <i>Observatoire des zones à commercialiser</i> | 15 |
| Requalification des ZA (friches) <ul style="list-style-type: none"> • Habitat • Commerces • Entreprises <i>Propositions d' actions émissent lors de l' étape D</i> ○ <i>Travail sur les bâtiments et l' environnement dans les ZA</i> | 12 |
| Provoquer le destin économique | 8 |
| Mesurer l' impact des zones d' activités sur l' activité agricole | 7 |
| Pôles de recherche <ul style="list-style-type: none"> • Hospitalier médical / Kério • Energie / Technologie <i>Propositions d' actions émissent lors de l' étape D</i> ○ <i>Développer et organiser les filières (bois, déchets...)</i> | 4 |
| Nouvelles zones d' activités <ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation des espaces et parkings <i>Propositions d' actions émissent lors de l' étape D</i> ○ <i>Mutualisation des activités transversales (valorisation des déchets)</i> | 3 |
| Intégrer l' agriculture dans la ville | 2 (6) |
| Créer une « zone franche rurale » | 0 (6) |

| Commerces et services (40 points cumulés) | |
|--|-----------|
| Maintien des petits commerces et services de proximités (alimentaire et divers dans un environnement de qualité (espace public)) <ul style="list-style-type: none"> • Rôle social (aide) • Rôle animateur • Relai de grandes enseignes | 16 |
| Vigilance sur l' aide à l' installation Privilégiez la compétence | 6 |
| Compléter l' offre pour éviter l' évasion | 6 |
| Notion de service minimum Ex : Mutation service ou problème de santé (médecin) | 5 |
| Commerces périphériques <ul style="list-style-type: none"> • Recherche pôle urbain • Le plus proche possible des zones habitées • Intégration paysagère et architecturale • Densification des magasins (plusieurs étages) • Mutualisation des parkings <p style="text-align: center;"><i>Propositions d' actions émises lors de l' étape D</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Ratio surface commerciale et population</i> | 4 |
| Pas de contraintes d' implantation en fonction de la surface de vente (seuil de 400m ²) | 1 (2) |

| Habitat (37 points cumulés) | |
|---|-----------------|
| <p>La « forme ruraine » doit proposer une qualité de vie (intimité, proximité, économe en espace, efficacité énergétique, ...)</p> <p><i>Propositions d' actions émises lors de l' étape D</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>besoin de cohérence entre les tailles de parcelle sur l' ensemble du territoire)</i> ○ <i>réhabilitation des centres-bourgs, redensifier le bourg, résorption de la vacance</i> | 17 |
| <p>L' enjeu de la « forme ruraine » doit être compréhensible par tous</p> | 8 |
| <p>Penser plus largement la « Mixité » : modes de vie, activités, jardins familiaux, parcours résidentiel...</p> <p><i>Propositions d' actions émises lors de l' étape D</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>mixité générationnelle, logements sociaux, personnes âgées</i> | 5 |
| <p>Créer des formes à partir de la riche diversité qui existe sur le Pays,</p> <p><i>Propositions d' actions émises lors de l' étape D</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Ttravailler sur la qualité des lotissements (perte d' identité)</i> | 2 |
| <p>Inventer le ruralisme</p> | 2 (3) |

| Mobilité et tourisme (24 points cumulés) | |
|---|----------|
| Le SCOT doit créer un contexte favorable aux transports collectifs, marche et vélo | 6 |
| Développer un pôle logistique fret sur le territoire | 6 |
| Organiser la filière touristique <ul style="list-style-type: none"> • Fusionner les 3 Pays touristiques | 4 |
| Le SCOT doit formaliser les axes de transports collectifs <i>Propositions d' actions émises lors de l' étape D</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prendre en compte les transports collectifs existants ou futurs pour localiser les générateurs de déplacements (activités, équipements, pôles d' habitat) | 1 (5) |
| Utiliser chaque mode de transport dans ce qu' il a de plus efficace + PDI/PDIE | 0 |
| Question des TIC pour réduire les mobilités. Quels moyens se donne-t-on pour développer le numérique ? | 0 |
| Le SCOT doit réserver des espaces multimodaux <i>Propositions d' actions émissent lors de l' étape D</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Situer les pôles multimodaux (parking covoiturage+arrêt TC) à proximité des centres-bourg | 0 |
| « Imposer » des études déplacements ? (rôle, pouvoir du SCOT) | 0 (2) |

ANNEXE 4 : PROGRAMME DU SEMINAIRE

| | | |
|--------------|--|--|
| 8h30 | <i>Arrivée et accueil</i> | |
| 9h00 | Ouverture et objectifs Règles du jeu | Gérard Corrigan, Président Christoph von Fischer, SCE |
| 9h30 | Présentation des enjeux et des scénarios | SCE / Cibles&Stratégies |
| 10h30 | Etape A : Discussion critique, compléments de diagnostic | Groupes mixtes A |
| 11h30 | Etape B : Formulation des objectifs de développement pour 2025 > Mobilité et déplacements / tourisme > Habitat et formes urbaines > Commerce et services de proximité > Economie et zones d' activités | Groupes thématiques B |
| 12h30 | Priorisation des objectifs | Tous |
| 12h45 | <i>Repas collectif</i> | |
| 14h00 | Etape C : Identification des convergences et divergences (« points durs ») | Tous |
| 15h00 | Etape D : Définition des orientations à prendre | Groupes thématiques D |
| 16h00 | Etape E: Définition des orientations à prendre (« synthèse ») | Groupes thématiques E |
| 17h00 | Priorisation des orientations | Tous |
| 17h15 | Conclusion collective : quelle ambition pour le SCoT ? | |
| 17h30 | <i>Clôture du séminaire</i> | |